

FICHE COMPTABLE 2023 - 2024

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement sera calculé sur 10 mois.

Une régularisation annuelle sera effectuée lors de la facturation en juillet.

- **Le paiement par chèques ou en espèces**

La facturation se fait trois fois par an. Le solde sera dû en juillet.

Tarifs annuels			
Contribution obligatoire de scolarité	Services périscolaires		Cotisations volontaires
Contribution des familles (IPAD Inclus) 315 €	Repas prévu	4,50 €	Abonnement magazine La Salle 11 €
	Repas non prévu	5,50 €	
	Garderie Matin 7h15-8h30	2,20 €	Adhésion à l'Apel 20,50 €
	7h45-8h30	1,95€	
	Garderie Soir 16h30-17h30	2,30 €	
	16h30-18h45	3,20 €	

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUS :

Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps...) ; les activités culturelles, matériels pédagogiques, l'assurance individuelle accident qui couvre aussi bien les stages que les activités en dehors du collège ; la cotisation de solidarité pour les projets immobiliers de l'Enseignement Catholique 35.

Ne sont pas compris les voyages scolaires avec nuitées proposés aux élèves.

La carte self est prévue jusqu'à la fin du primaire, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé au prix de 3 € sur votre facture de juillet.

La carte de sortie est prévue pour l'année scolaire, en cas de changement de jour ou d'horaire (sauf changement de situation familiale), de perte ou de détérioration sera systématiquement facturé au prix de 3 € sur votre facture de juillet.

Une pénalité de 10 € vous sera facturé en cas de retard à la garderie du soir.

AIDES DIVERSES

1. **15 % de réduction sur la scolarité à partir du 2ème enfant.**
2. **50 € de réduction à partir du deuxième séjour avec 2 nuitées dans une même fratrie.**
3. **Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise pour une éventuelle prise en charge sur les séjours.**

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. Une transparence sincère est à privilégier afin d'éviter les impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.

